

lundi 3 avril 2023



Flash info

Mobilité CPIP 2023

Des échanges réguliers ont lieu entre le **SNEPAP-FSU** et la DAP sur la campagne de mobilité, dans l'objectif de limiter les erreurs susceptibles d'être commises dans ce cadre.

Les représentant.es des personnels **SNEPAP-FSU** seront d'ailleurs reçu.es le **jeudi 20 avril 2023** par le service Ressources Humaines de la DAP pour faire le point sur la campagne de mobilité des CPIP.

Le **SNEPAP-FSU** rappelle son engagement pour que l'examen de la mobilité et de l'avancement des agent.es se fasse à nouveau en CAP, instance qui permet une plus grande transparence de ces campagnes.

Le **SNEPAP-FSU** rappellera également à la DAP son attachement à un examen de toutes les situations avec objectivité, sans clientélisme, dans le respect des priorités légales et du barème de points mis en place.

Le **SNEPAP-FSU** invite les agent.es qui le souhaitent à nous transmettre copie de leur demande de mobilité sur l'adresse snepapmobilitecip@gmail.com

Nous rappelons que, en tant que représentant.es élu.es à la CAP des CPIP, nous conseillons tout.e agent.e qui le souhaite, sans condition d'adhésion.